SCHWEIZERISCHE NATIONALBANK BANQUE NATIONALE SUISSE BANCA NAZIONALE SVIZZERA BANCA NAZIUNALA SVIZRA SWISS NATIONAL BANK

Conférence de presse

Berne, le 15 décembre 2011

Remarques introductives de Thomas Jordan

J'aimerais, pour ma part, aborder les principaux développements qui ont influé sur la stabilité financière depuis la publication, en juin 2011, de notre dernier rapport en la matière. Notre récente analyse confirme la nécessité de prendre des mesures, nécessité que nous avions déjà identifiée alors. Premièrement, compte tenu des risques élevés qui caractérisent l'environnement international actuel, les grandes banques doivent, dans la mesure du possible, continuer d'accroître rapidement leurs fonds propres pouvant absorber des pertes. Secondement, en raison des risques encourus à moyen terme dans le secteur de l'immobilier, notamment par les banques axées sur le marché intérieur, il est essentiel de définir le cadre d'une politique macroprudentielle efficace.

Développements importants pour la stabilité financière dans l'environnement international

L'environnement international, déterminant pour la stabilité du système financier suisse, s'est détérioré au second semestre 2011. Comme vient de l'évoquer mon collègue Philipp Hildebrand, les perspectives de croissance sont actuellement moroses à l'échelle mondiale. Cette dégradation est due en grande partie à la crise de la dette souveraine qui couve depuis maintenant environ deux ans dans les Etats périphériques de la zone euro et qui menace désormais de s'étendre à certains pays du noyau dur. Cette crise de la dette affecte en particulier le secteur bancaire européen, les investisseurs craignant de subir des pertes dues à des amortissements et provisions sur les emprunts d'Etat. La perte de confiance dans le système bancaire qui en découle conduit de nouveau à un vif recul des activités sur le marché interbancaire, ce qui se traduit entre autres par des coûts de refinancement plus élevés et des resserrements de liquidités. A leur tour, les banques européennes freinent l'évolution conjoncturelle en restreignant l'octroi de crédits. L'affaiblissement de l'activité économique rend encore plus difficile aux Etats concernés d'assainir leurs finances publiques. Tous ces développements ont entraîné une forte augmentation des primes de risque de crédit sur les marchés financiers.

Compte tenu de la gravité de la situation, les pays de la zone euro ont décidé de nouvelles mesures visant à consolider durablement la discipline budgétaire et à restaurer la confiance dans le secteur bancaire européen et sur les marchés financiers. La mise en œuvre effective de ces mesures est essentielle pour convaincre définitivement les marchés financiers.

Thomas Jordan BNS

15 décembre 2011 2

Dans l'ensemble, nous estimons que l'environnement international continuera probablement de se caractériser par de grandes incertitudes dans un proche avenir. Les risques pour la stabilité financière demeurent par conséquent tout aussi élevés.

Situation des grandes banques suisses

La dégradation de l'environnement international n'est pas restée sans effet sur les grandes banques suisses. Au second semestre 2011, leur rentabilité s'est ressentie de la volatilité des marchés financiers et d'une baisse des activités de la clientèle. Dans ce contexte et compte tenu du durcissement de la réglementation, UBS et le Credit Suisse ont annoncé une réduction substantielle de leurs risques pour les prochaines années. Ils ont en outre continué d'accroître leurs fonds propres pouvant absorber des pertes.

La Banque nationale approuve ces mesures et les considère comme de nouvelles étapes vers la consolidation de la situation en matière des fonds propres. Toutefois, des efforts supplémentaires seront nécessaires, car les grandes banques disposent toujours de relativement peu de fonds propres capables d'absorber des pertes eu égard à leur profil de risques et aux grandes incertitudes caractérisant l'environnement international. Afin qu'elles soient mieux armées pour faire face à un possible durcissement de la situation actuelle, les grandes banques doivent continuer d'améliorer leur situation en matière de fonds propres. Elles peuvent y parvenir en conservant leurs bénéfices, mais aussi en émettant des fonds propres convertibles (CoCos ou emprunts avec abandon de créance), qui sont une composante importante de la réglementation too big to fail. En outre, elles peuvent renforcer leur capitalisation en accélérant le processus annoncé de réduction des risques. Le recours à ces différentes possibilités permettra aux grandes banques d'améliorer rapidement et de manière substantielle leur situation en matière de fonds propres.

Situation des banques axées sur le marché intérieur

J'en viens à présent à la situation des banques axées sur le marché intérieur. Pour la plupart d'entre elles, la dotation en fonds propres reste bonne. Leur rentabilité, mesurée au rapport entre le bénéfice brut et les actifs, a toutefois légèrement fléchi, notamment en raison du faible niveau des marges d'intérêts. Ces banques se trouvent par ailleurs confrontées à deux importants facteurs de risque: d'une part, un risque de taux d'intérêt toujours élevé et, d'autre part, un risque de crédit qui a continué de s'accentuer.

Le risque de taux d'intérêt correspond aux pertes auxquelles les banques sont exposées du fait des différences entre les contraintes de taux d'intérêt pour les créances (par exemple les hypothèques) et pour les engagements (par exemple les dépôts de la clientèle). Alors que les taux d'intérêt sont fixés pour des durées toujours plus longues du côté des créances, les échéances restent très courtes du côté des engagements.

Le risque de crédit s'est accentué pour deux raisons. Premièrement, les perspectives conjoncturelles se sont assombries en Suisse; or un ralentissement de la croissance de notre économie pourrait affecter la qualité des crédits octroyés en Suisse, si bien que les banques pourraient être amenées à devoir amortir et provisionner une partie de leurs créances. Secondement, les prêts hypothécaires et les prix de l'immobilier ont continué

Thomas Jordan BNS

15 décembre 2011 3

d'enregistrer une croissance soutenue ces derniers mois. De plus, les résultats de nos enquêtes sur l'octroi de crédits indiquent une forte propension au risque dans certaines banques.

Sur cet arrière-fond, le Département fédéral des finances (DFF) a mis en audition deux projets importants destinés à empêcher l'apparition de déséquilibres sur les marchés immobilier et hypothécaire.

Le premier vise une meilleure prise en compte des risques dans la détermination des fonds propres couvrant les prêts hypothécaires, ce qui doit améliorer les incitations au niveau structurel lors de l'octroi de tels prêts. Le second prévoit l'introduction d'un volant anticyclique de fonds propres, conformément au dispositif de Bâle III. Cette exigence variable de fonds propres sera activée uniquement en cas de croissance excessive des crédits, et désactivée en phase de repli. Le volant anticyclique ne représente donc pas un relèvement permanent des fonds propres, mais une exigence temporaire limitée à des situations exceptionnelles.

Cet instrument est un élément clé du dispositif macroprudentiel, dispositif sur lequel j'aimerais clore mon exposé en présentant la perspective de la Banque nationale et les progrès réalisés dans ce domaine.

Progrès dans l'élaboration de la politique macroprudentielle

Il y a un an, lors de la conférence de presse de décembre 2010, la Banque nationale a souligné les failles du dispositif macroprudentiel en Suisse. Nous répondions ainsi aux Commissions de gestion du Parlement, qui demandaient de réexaminer le mandat et les instruments de la Banque nationale dans le domaine de la stabilité financière. Permettezmoi de dresser ici un bref bilan des progrès réalisés cette année dans la mise en place de la surveillance macroprudentielle en Suisse, tant pour ce qui est des instruments que de la répartition des compétences.

Premièrement, avec le volant anticyclique cité précédemment, un instrument macroprudentiel important a été concrétisé dans le cadre du groupe de travail «Stabilité financière» dirigé par le DFF. La proposition relative à cet instrument prévoit en outre une délimitation claire des compétences: la Banque nationale soumet au Conseil fédéral, après consultation de la FINMA, une demande relative à l'activation du volant anticyclique et à la détermination de son niveau; le Conseil fédéral prend ensuite la décision finale.

Deuxièmement, la réglementation afférente à la problématique du *too big to fail* définit distinctement les compétences décisionnelles pour ce qui a trait à l'importance systémique. Le projet de loi confie en effet à la Banque nationale la responsabilité de déterminer quelles banques, et quelles fonctions à l'intérieur de celles-ci, sont d'importance systémique.

Enfin, troisièmement, il est prévu que l'accès de la Banque nationale aux informations indispensables à l'analyse macroprudentielle soit amélioré. C'est ainsi que le Conseil fédéral a fait savoir qu'il examinait la manière de permettre à la BNS un meilleur accès aux informations des banques, lorsque celles-ci ne sont pas disponibles à la FINMA. Si la base

Thomas Jordan BNS

15 décembre 2011 4

légale prévue à cet effet ne suffit pas, il entend soumettre d'ici peu un projet en la matière au Parlement.

La Banque nationale salue ces avancées dans l'élaboration de la politique macroprudentielle en Suisse. Il sera toutefois déterminant que ces mesures soient effectivement mises en œuvre, d'autant plus que le risque de déséquilibres s'est accentué en 2011 sur les marchés immobilier et hypothécaire en Suisse. En outre, la politique monétaire ne peut actuellement pas réagir à ce type de développements sur le marché hypothécaire en recourant aux instruments traditionnels, son action étant concentrée sur le cours plancher. C'est pourquoi nous continuerons de nous engager, au sein des comités compétents, en faveur de la mise en œuvre rapide d'un cadre réglementaire adéquat et léger en matière de politique macroprudentielle. Il reviendra toutefois aux instances politiques de décider du cadre qui doit prévaloir en Suisse.